

---

Hommage du citoyen Verzy, de la commune des arts, d'une invention hydraulique qu'il a conçue, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Hommage du citoyen Verzy, de la commune des arts, d'une invention hydraulique qu'il a conçue, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 538-539;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_39057\\_t1\\_0538\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_39057_t1_0538_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Convention nationale son vœu sur cette matière et de demander un décret qui supprime tout traitement accordé par l'État à raison des fonctions religieuses.

*Collationné :*

GENNER, président; PROUX, secrétaire;  
REBOUL fils, secrétaire.

Le ministre des affaires étrangères envoie les retenues faites sur le traitement de ses employés et sur le sien pendant les vingt-un premiers jours d'octobre 1793 (vieux style), et les mois brumaire et frimaire, montant à 2,027 liv. 13 s., qu'ils donnent pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du ministre des affaires étrangères (2).*

*Le ministre des affaires étrangères, au Président de la Convention nationale.*

« Paris, le 11 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les citoyens employés dans les bureaux de mon département viennent de me remettre le montant des retenues faites sur leurs appointements des vingt et un premiers jours d'octobre 1793 (vieux style) et des mois de brumaire et frimaire. J'y joins celles prélevées sur mon traitement pour le même temps, ce qui porte le montant de cette offrande à 2,027 liv. 13 s., dont je joins ici la valeur en assignats.

« Ces citoyens te prient, par mon organe, citoyen Président, de faire agréer par la Convention nationale l'hommage de ce faible tribut de leur attachement à la liberté pour la défense de laquelle ils ont consenti une retenue sur leurs appointements pendant tout le temps que durera la guerre.

« Salut et fraternité.

« *Le ministre des affaires étrangères,*

« DEFORGUES. »

Le citoyen Mariette, dégraisseur, rue des Bourdonnais, section des Gardes-Françaises, est venu offrir à l'Assemblée le premier produit de salpêtre retiré de la terre d'une cave de la maison qu'il habite.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

*Suit la lettre du citoyen Mariette (4).*

« 12 nivôse, an II de la République française, une et indivisible et impérissable.

« Citoyens législateurs,

« Je viens vous présenter le premier produit de salpêtre retiré de la terre d'une cave sise

rue des Bourdonnais, section des Gardes françaises, par les soins des habitants de cette maison. Les républicains ne connaissent aucune difficulté; ce qui est impossible à d'autres ne l'est pas à des patriotes. Votre loi du 14 frimaire exécutée par les sans-culottes fournira à la République plus de salpêtre qu'il ne lui en faut pour terrasser tous ses ennemis et pour faire disparaître tous les esclaves qui ont osé souiller la terre de la liberté. Nous ne connaissons pas le salpêtre, il y a huit jours, nous n'en avions jamais travaillé; l'instruction publiée par le comité de Salut public, quelques mots de votre collègue Fourcroy qui habite la même maison que nous ont suffi pour nous engager à l'ouvrage. 600 livres de terre de cave nous ont donné près de 6 livres de bon salpêtre, à l'aide des cendres que nous avons employées dans les lessives. Paris seul fournira au moins un tiers de plus de salpêtre qu'on n'en tirait autrefois dans toute la République.

« N'écoutez pas, législateurs, les objections que la malveillance, l'intrigue et sans doute encore les agents du parti étranger s'empressent de faire déjà contre cette mesure salutaire; les aristocrates ne trouveront point de salpêtre parce qu'ils ne veulent pas en trouver, mais les sans-culottes recueilleront une bonne partie de celui que la nature semble avoir destiné à la défense de la liberté. Trois jours d'un travail facile et simple nous ont fourni de quoi tuer plus de 400 ennemis; nous venons en faire hommage à la Convention nationale. Nous espérons en retirer encore six fois autant pour le contingent de notre maison. Puisse cet exemple encourager tous nos frères, et ils auront contribué à sauver la patrie.

« MARIETTE, dégraisseur,

« *Rue des Bourdonnais, maison n<sup>o</sup> 354, section des Gardes-Françaises.*

« Au nom des habitants de cette maison. »

Le citoyen Verzy, de la commune des arts, fait hommage d'une invention hydraulique qu'il a conçue, et qui sert à élever l'eau à telle hauteur et telle quantité que l'on veut, par le seul poids de l'air. Il fait aussi don à la patrie d'une médaille d'argent qu'il a reçue pour prix de mathématiques.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du citoyen Verzy (2).*

*À la Convention nationale.*

« Législateurs,

« Daignez agréer l'hommage que vous fait le citoyen Verzy d'une invention hydraulique dont il est l'auteur.

« Élever l'eau à telle hauteur et en telle quantité qu'on voudra, par le seul poids de l'air, voilà le problème qu'il a résolu et dont la solution, si importante en mécanique, avait été, jusqu'à ce jour, cherchée sans succès.

« Les pompes à feu, employées généralement

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 11.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 204.

(4) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 4.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 204.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 12.

aujourd'hui à l'élevation des eaux sont, sans contredit, des machines de grand effet; mais lorsqu'on considère les frais énormes qu'entraîne leur construction, ceux d'entretien et la grande consommation de combustible nécessaire à leur jeu, on se convainc bientôt qu'elles sont plus propres à exciter l'admiration sur la force expansive de la vapeur qu'à fournir l'eau d'une manière économique à un peuple nombreux, vérité prouvée officiellement d'ailleurs par un arrêté de la commune de Paris, rendu sur la fin de l'été dernier, qui ordonnait la suspension des arrosements publics motivée sur la grande consommation de combustible faite par les pompes à feu.

« Tous ces inconvénients et désavantages des pompes à feu n'étant que trop certains, combien ne leur serait pas préférable une machine qui, très simple et très peu dispendieuse à établir élèverait, une fois construite, à des hauteurs illimitées, telle masse d'eau qu'on voudrait, sans autres frais que ceux de légères réparations. Or, législateurs, telle est la machine hydraulique inventée par le citoyen Verzy.

« Jaloux, impatient même d'en faire jouir ses concitoyens, il vous prie de mettre à sa disposition un local convenable où il puisse faire construire à ses frais cette nouvelle machine. Sitôt construite et mise en jeu, il en publiera le mécanisme, en fera constater les effets et l'utilité et alors, seulement alors, il sollicitera de la générosité nationale l'indemnité totale ou partielle des déboursés qu'il aura faits pour l'utilité publique. Le citoyen Verzy vous prie encore de l'autoriser à emprunter des ateliers publics quelques tuyaux, quelques madriers et autres objets semblables qui, n'étant pas actuellement en service, peuvent en être tirés momentanément, sans inconvénients, sous la condition de les restituer en bon état. Cette autorisation est d'absolue nécessité, les facultés pécuniaires du citoyen Verzy étant bien loin de répondre à son zèle et à son désintéressement.

« VERZY, citoyen de la section des Piques, et membre de la commune des Arts.

« P. S. Le citoyen Verzy envoie avec la présente adresse, comme don patriotique, une médaille d'argent qui lui fut donnée autrefois pour prix de mathématiques. »

**Les citoyens Sellier, sergent-major, Morange, sergent, Augé dit Duchesne, caporal, Perrier, canonnier de la 5<sup>e</sup> compagnie d'artillerie font don : le premier, de 15 livres; le second, de 6 livres; le troisième, de 12 livres; et le dernier, de 6 livres et 12 pièces d'empire.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit le document des Archives nationales (2).*

*5<sup>e</sup> compagnie d'artillerie, attachée au Parc.*

« Législateurs,

« Des soldats vraiment républicains vous prient d'agréer les restes des marques orgueil-

leuse de la féodalité, seul fruit des épargnes des prêts qu'ils ont touchés dans la Belgique. Ce métal corrompé, portant encore l'effigie du tyran, ne peut se purifier que dans le creuset national et qu'il portera l'empreinte de cette divinité régénératrice de nos droits.

« C'est tout ce que nous eussions pu offrir à la patrie, mais nos bras sont toujours prêts à la défendre et à répandre la dernière goutte de notre sang pour elle. C'est dans ces sentiments que nous lui jurons de ne quitter le poste honorable que nous occupons que quand les ennemis ligués contre nous seront entièrement détruits et que la paix aura assuré le bonheur de la République.

« Envoi à la Convention nationale par les citoyens :

« Sellier, sergent-major.....	15 liv.
« Morange, sergent.....	6
« Augé, dit Duchesne, caporal.....	12
« Perrier.....	6
« Et deux pièces d'empire.	
« Total.....	<u>39 liv.</u>

« Occupant les postes avancés aux redoutes de Lequello, ce 8 nivôse, 2<sup>e</sup> année républicaine.

« PERRIER; SELLIER, sergent-major; MORANGE, sergent; AUGER, dit DUCHESNE, caporal. »

**Les administrateurs du district de Vézélise écrivent que des biens d'émigrés, estimés 50,300 livres ont été vendus 151,115 livres.**

**Insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre des administrateurs du district de Vézélise (2).*

*Le district de Vézélise, au Président de la Convention nationale.*

« Vézélise, le 3 nivôse, 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Nous venons de procéder à la vente en détail d'une partie des biens nationaux provenus de l'émigré Chaumont, situés sur le ban de Roville devant Bayon. L'évaluation était de 50,300 livres, l'enchère les a fait tripler et au delà; ils ont été vendus 151,115 livres. La confiance la plus grande se maintient sur les immeubles républicains, notre proximité des frontières augmente l'ardeur des patriotes pour la sainte révolution de la liberté et de l'égalité. Nous te prions, citoyen Président, d'instruire la Convention de ces faits.

« Salut et fraternité.

« F. MORETON; DRON; ANTHOINE; BOUDOT; BARBILLAT, secrétaire. »

**Des députés de la commune de Méréville et de celle d'Étrechy, département de Seine-et-Oise, sont venus annoncer qu'ils avaient renoncé aux erreurs du culte catholique, et envoyé leur argen-**

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 204.  
(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 868, pièce 13.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 204.  
(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 884, pièce 37.